



Bulletin Officiel

N°6826 Jeudi 23 mars 2023

www.cmf.tn

28^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BTK LEASING 2

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

BTK LEASING 3

SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. – SICAF » 6

COMMUNIQUEES DE PRESSE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- 8

ENNAKL AUTOMOBILES : APPEL A CANDIDATURES 9

BH BANK : APPEL A CANDIDATURES 14

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EL AMEL DE MICROFINANCE 2023-1 (SANS APE) 19

CIL 2023-1 23

TLF 2023-1 28

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 33

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU (13/02/2023)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2022

- SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. – SICAF »

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- FONDS D'AMORÇAGE CAPITALEASE SEED FUND

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BTK LEASING

«~~Ex -AIL-~~»

Siège Social : 11, rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Les actionnaires de la société BTK Leasing sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le 18 avril 2023 à 10 heures du matin** au siège la société 11 Rue Hédi Nouira 1001, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice 2022.
2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2022.
3. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité relatifs à l'exercice 2022.
4. Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.
5. Quitus aux administrateurs
6. Ratification de la cooptation d'un administrateur
7. Fixation des jetons de présence
8. Libération des réserves de réinvestissement en résultats reportés
9. Affectation des résultats de l'exercice 2022
10. Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire
11. Délégation de pouvoir pour accomplissement des formalités légales de publicité

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BTK LEASING

«Ex –AIL-»

Siège social : 11, rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 18 avril 2023.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2022, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à des présents .

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserve les opérations relatives aux conventions règlementées qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à des présents .

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reclasser les réserves spéciales de réinvestissement d'un montant de 846 mDT dans les résultats reportés « Bénéfice disponible » représentant la partie libérée sur les fonds gérés confiés à la Sicar et remboursée par cette dernière après l'expiration du délai réglementaire de 5 ans.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à des présents .

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour affecter les résultats de l'exercice clos le 31/12/202 comme suit (en dinars) :

Rubrique	Montant en TND
Résultat bénéficiaire 2022	5 005 530
Report à nouveau sur les exercices antérieurs	2 733 202
Sous total (1)	7 738 732
(+) Libération FG relative à la réserve spéciale de réinvestissement	
(2) (*)	846 000
Sous total (3)=(2)+1)	8 584 732
(-) Déduction réserve légale (5% du résultat net majoré des résultat reportés)	-429 237
Bénéfice disponible (4)	8 155 495
(-) Dotation fonds social	-150 000
(-) Réserves spéciales de réinvestissement	-6 000 000
Bénéfice disponible (5)	2 005 495
Report 2022	2 005 495

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à des présents

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de l'administrateur M Fadhel BEN OTHMAN nommé par les Conseil d'administration du 05 décembre 2022 et ce pour la période restante du mandat des administrateurs actuels qui prend fin à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024 statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à des présents .

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à des présents .

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accorder aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présences au titre de l'exercice 2022 pour un montant total brut de **160 mille dinars** et délègue au Conseil d'administration leur répartition.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à des présents .

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 80 Millions de dinars à compter de la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire et ce jusqu'au 31 décembre 2024.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission de l'emprunt obligataire, fixer son montant et son calendrier et effectuer toutes les formalités nécessaires à son émission.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à des présents .

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société, ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement, de dépôts et de publication nécessaires.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à des présents .

2023 – AS – 0212

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique

« S.P.D.I.T. – SICAF »

Siège social : Boulevard El Béji Caïd Essebsi, n°5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis

Projet de résolutions de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. – SICAF » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 06 avril 2023.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2022 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice et donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'administration pour sa gestion au 31/12/2022.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de l'Administrateur Monsieur Mustapha ABDELMOULA pour trois ans se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025.

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la désignation de Monsieur Malek GHENIMA en qualité de représentant des actionnaires minoritaires pour trois ans se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025.

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de ratifier la cooptation en qualité administrateurs indépendants de Mme Rym Ben Achour Souissi et de Mr Fadhel Ben Othmen pour trois ans se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour trois années, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration pour racheter les actions SPDIT à concurrence de 10% du capital et de fixer les modalités et les conditions de rachat et de vente de ces actions sur le marché.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Conseil d'Administration fixé à 8.000 dinars nets par Administrateur.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le montant des rémunérations des membres du Comité Permanent d'Audit Interne fixé à 4.000 dinars nets par membre.

NEUVIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer comme Commissaires aux comptes le Cabinet MTBF et le Cabinet KB (Kalthoum Bouguerra) pour trois ans, se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2025 et fixe leur rémunération conformément à la loi.

DIXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit les bénéfices de l'exercice 2022 :

RESULTAT NET AU 31/12/2022	<u>21 767 035.576</u>
<i>Montant réinvesti affecté au compte Réserve à Régime Spécial</i>	-1 283 739.000
RESULTAT DISPONIBLE	<u>20 483 296.576</u>
RESULTATS REPORTES	14 560 230.086
BENEFICES DISTRIBUABLES	<u>35 043 526.662</u>
DIVIDENDES 2022	19 600 000.000
	RELICUAT 2
RESULTATS REPORTES 2022	15 443 526.662

Soit un dividende de 0,700 dinar par action, ou 70% du nominal.

La mise en paiement s'effectuera à partir

ONZIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

Société Mère du Groupe S.F.B.T.

Siège Social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord –
1082 TUNIS

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie informe ses honorables actionnaires que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du mercredi 22 mars 2023, a passé en revue l'activité de la société au cours de l'exercice 2022 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés, relatifs à l'exercice 2022, qui ont été soumis aux Commissaires aux comptes.

Les états financiers individuels font apparaître un résultat net au 31/12/2022 de 232.468.012 DT contre 223.019.391 DT au 31/12/2021.

Les états financiers consolidés font apparaître un résultat net au 31/12/2022 de 257.026.776 DT contre 251.025.666 DT au 31/12/2021.

En outre, le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour le mardi 16 mai 2023 à 9 H.00, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Rue du Lac Turkana - 1053 Les Berges du Lac - TUNIS, et de proposer la distribution d'un dividende de 0,740 DT par action.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

ENNAKL Automobiles

Siège Social : ZONE Industrielle La Charguia II BP 129 1080 Tunis

Appel à candidature pour le poste d'Administrateur indépendant au Conseil d'Administration

1. Objet

En application de l'article 38 du règlement générale de la bourse visé par arrêté du Ministre des Finances du 15 août 2019 et la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au Conseil d'Administration et au Conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la société ENNAKL Automobiles lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur indépendant au sein de son Conseil d'Administration, dont le mandat est de trois (3) ans.

2. Conditions d'éligibilité

Le candidat, au poste d'Administrateur indépendant, ne doit pas être actionnaire à la société ENNAKL Automobiles et doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptée à ses fonctions, et satisfaire les conditions ci-après :

- Être une personne physique jouissant de ses droits civils
- Avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et une expérience professionnelle d'au moins 10 ans
- Ne se trouvant pas dans l'une des situations énoncées par l'article 193 du code des sociétés commerciales ci-dessous mentionnées :
 - ✓ Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite.
 - ✓ Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques.
 - ✓ Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce.
 - ✓ Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
- N'ayant pas fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.
- N'ayant pas fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- N'avoir à la date de la candidature au poste d'Administrateur Indépendant aucun intérêt direct ou indirect avec la société ENNAKL Automobiles, l'un de ses actionnaires ou ses administrateurs, ou une tierce partie de nature à affecter l'indépendance de sa décision et la confidentialité des informations ou à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel ;
- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :

- ✓ Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié de la société ENNAKL Automobiles,
 - ✓ Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe ENNAKL.
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la société ENNAKL Automobiles détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président Directeur Général, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint, de la société ENNAKL (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou son salarié est administrateur ou membre du Conseil de surveillance ;
 - Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - ✓ Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié de la société ENNAKL Automobiles
 - ✓ Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe ENNAKL Automobiles
 - Ne pas être prestataire de services, notamment Conseiller, client, fournisseur ou banquier de la société ENNAKL Automobiles.
 - Ne pas détenir de participation directe dans le capital social de la société ENNAKL Automobiles ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président Directeur Général, du Directeur Général, du Directeur Général Adjoint, ou d'un salarié de la société ENNAKL.
 - Ne pas être, en même temps, membre du Conseil d'Administration, du Conseil de surveillance ou du Directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerce au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe
 - Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société ENNAKL Automobiles ou d'une société concurrente
 - Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres
 - Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'intention du Président du Conseil d'Administration de la société ENNAKL Automobiles, présentant les motifs de sa candidature ainsi que son profil
- Une fiche de candidature selon le modèle en Annexe 1 à l'appel à candidature
- Le curriculum vitae du candidat
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale
- Une déclaration sur l'honneur signée, selon le modèle en Annexe 2 à l'appel à candidature attestant que le candidat répond aux critères d'éligibilité prévus par la Décision Générale du Conseil du Marché Financier et par l'appel à candidature
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae.

4. Date limite de dépôt des candidatures

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président du Conseil d'Administration de la société ENNAKL Automobiles et portant la mention « **Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur indépendant au Conseil d'Administration de la société ENNAKL Automobiles** »

Le dossier de candidature doit parvenir soit par lettre recommandée avec accusé de réception à ENNAKL AUTOMOBILES zone industrielle Charguia II-1080 Tunis cedex : BP 129 (le cachet de la poste faisant foi), soit déposée en mains propres par porteur contre décharge au bureau d'ordre au Siege de la société sis à la zone industrielle Charguia II-1080 Tunis, Tunisie au plus tard le 3 Avril 2023 à 14H heures, date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenant après la date limite de réception des candidatures sera systématiquement éliminé.

5. Choix des candidats

Le candidat sera choisi après étude et évaluation des dossiers parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature, Une liste préliminaire des candidats admis à concourir est arrêté par le comité de nomination créé à cet effet au sein de la société ENNAKL Automobiles et ce, en vertu d'un pouvoir qui lui est accordé par le Conseil d'Administration.

Cette liste sera transmise, pour avis, au Conseil du Marché Financier, avant l'approbation définitive des candidats par l'Assemblée Générale Ordinaire. Les candidats retenus seront informés de leur sélection, vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

La nomination du membre indépendant sera soumise à l'approbation de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, prévue le **25 avril 2023 à 9H00** au siège de la société sis à la Charguia II Zone industrielle-Tunis.

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 1
FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom :

N° CIN : Adresse :

..... Téléphone : Fixe

..... GSM

E-mail :

Profession/Activité : Formation
académique:

.....

.....

Autres qualifications :

.....

.....

Mandat en qualité d'administrateur indépendant ou de représentant des actionnaires minoritaires dans
d'autres conseils d'administrations :

.....

.....

Signature légalisée

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

Annexe 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné :

Nom & Prénom :

N° CIN :

Adresse :

Candidat au poste d'un membre indépendant au sein du Conseil d'Administration de la société ENNAKL Automobiles, déclare formellement sur l'honneur :

- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales ainsi que les interdictions prévues par l'appel à candidature.
- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du Conseil du Marché Financier et l'appel à candidature.
- Que les informations fournies dans mon curriculum vitae sont sincères et exactes.

Signature légalisée

() Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

بلاغ الشركات(*)

بلاغ الشركات

BH بنك

المقرّ الاجتماعي : 18، شارع محمد الخامس – 1023 تونس

**اعلان فتح باب الترشح
لمنصب متصرف بمجلس إدارة BH بنك
ممثلا لصغار المساهمين**

الفصل الأول موضوع طلب الترشّحات

طبقا للفصل عدد 47 القانون عدد 48-2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية و عملا بمنشور البنك المركزي عدد 05-2021 المؤرخ في 19-08-2021 الخاص بحوكمة البنوك و المؤسسات المالية و خاصة الفصول 19-23-24 و 25 و قرار وزارة المالية المؤرخ في 13-02-1997 كما تم تنقيحه و اتمامه بالنصوص اللاحقة و خاصة قرار وزير المالية المؤرخ في 15-08-2019 المنظم لبورصة الأوراق المالية و خاصة الفصلين 38 و 39. و للقرار العام عدد 23 لهيئة السوق المالية بتاريخ 10 مارس 2020 المتعلق بضبط معايير و صيغ تعيين مستقلين بمجلس الإدارة و مجلس المراقبة و ممثل صغار المساهمين يعتزم BH بنك الكائن مقره بـ 18، شارع محمد الخامس 1080 تونس، الإعلان عن طلب ترشّحات لاختيار متصرف ممثلا لصغار المساهمين لفترة ثلاثة سنوات تمتد من (2023-2024-2025) قابلة للتجديد مرة واحدة على الأكثر.

و يتمثل موضوع طلب الترشّحات في اختيار ممثلا لصغار المساهمين صلب مجلس إدارة BH بنك يتمتع بالخبرة العملية في المجال المالي و البنكي .
و يعتبر [صغير المساهمين] كل مساهم لا يملك فرادى اكثر من 0.5% من راس المال و المستثمرين المؤسساتيين الذين لا يملكون فرادى اكثر من 5% من راس المال .
لكل راغب للترشح لهذا المنصب الاستجابة للشروط التالية :

الفصل الثاني الشروط الدنيا للترشح لمنصب متصرف ممثلا لصغار المساهمين

وفقا لما ورد بمنشور البنك المركزي عدد 05-2021 المؤرخ في 19-08-2021 و بالفصل 47 من القانون عدد 48-2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية. يجب أن تحتوي تركيبة مجلس إدارة البنك على ممثل لصغار المساهمين و ان لا يكون في حالة تضارب مصالح فعلية او محتملة وذلك وفقاً للشروط الدنيا التالية :

(1) الشّروط القانونيّة :

- يجب على المترشح ان يكون شخصا طبيعيا و ان يُلبّي الشروط المنصوص عليها بالفصول عدد 47 - 56 و 60 من القانون عدد 48-2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية و الفصل 193 من مجلة الشركات التجارية و الفصول عدد 19-23-24 و 25. من منشور البنك المركزي عدد 05-2021 المؤرخ في 19-08-2021.
- أن يكون متمتعًا بكامل حقوقه المدنيّة و غير مشمول بأي مانع من موانع ممارسة هذا النشاط .
 - ان لا يكون من بين الأشخاص الذين وقعت إدانتهم من أجل جنائية أو جنحة ماسّة بالأخلاق العامّة أو النّظام العام أو القواعد المنظّمة للشّركات وكذلك الذين لا يستطيعون ممارسة التّجارة بحكم مهنهم.
 - ان لا يكون موظّفًا في خدمة الإدارة إلا في صورة وجود ترخيص خاصّ من وزارة الإشراف.
 - أن لا يكون قد صدر في شأنه حكم نهائيّ بالتفليس .
 - أن لا يكون قد أدين في جريمة مخلة بالشّرف أو خيانة الأمانة أو يكون قد اشهر إفلاسه أو دخل في تسوية مع دائنيه.
 - أن لا يكون متصرّفًا أو وكيلا لشركات وقع التصريح بإفلاسها أو إذا كان قد صدر عليه حكم جزائيّ للتسبّب في الإفلاس.
 - ان لا يكون قد صدر ضده حكم بات من اجل مخالفة تراتيب الصرف او التشريع المتعلق بمكافحة الإرهاب و منع غسل الأموال .
 - ان لا يكون قد صدر ضده عقوبة شطب و /او سحب ترخيص او رخصة لممارسة نشاط مهني منظم .
 - ان لا يكون في وضعية مخالفة مع إدارة الجباية و/ او صناديق الضمان الاجتماعية
 - ان يكون قادرا على المشاركة بصفة فعلية في مختلف اجتماعات و مداولات المجلس و اللجان المنبثقة عن المجلس كاي عضو من الأعضاء الآخرين .
 - أن لا يكون عضوا بمجلس إدارة بمؤسسة مالية أخرى
 - ان يكون شخصا طبيعيا مساهما في راسمال BH بنك و أن لا تفوق نسبة مساهمته 0.5 % من راس المال .
 - ان تكون له معرفة دقيقة بكل مكونات النشاط المصرفي ومقدرة على تحليل و تدقيق المعطيات .
 - أن يكون خلوا من الموانع المنصوص عليها بالفصل 60 من القانون عدد 48-2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية.

(2) شروط متعلّقة بعدم تضارب المصالح :

يجب على المترشح ان يستجيب للشروط التالية

- يجب ان يكون او لم يكن في الخمس سنوات السابقة لتقديم الترشح
- * رئيس مدير عام –مدير عام –مدير عام مساعد – -اجير للبنك
- * رئيس مدير عام –مدير عام –مدير عام مساعد – -اجير شركة تنتمي لنفس المجمع الذي ينتمي له البنك .
- ان لا يكون رئيس مدير عام –مدير عام –مدير عام مساعد – لشركة يكون البنك بصفة مباشرة او غير مباشرة عضوا في مجلس ادارتها او عضوا في مجلس المراقبة او ان يكون فيها رئيس مجلس إدارة او مديرا عاما او مديرا عاما مساعدا او رئيس هيئة الإدارة الجماعية او المدير العام الوحيد للشركة المعنية (الحالي او كان ذلك منذ 5 سنوات) او اجيرها او –عضو مجلس إدارة او عضو مجلس مراقبة
- ان لا يكون اصل او فرع او قرين /

- * رئيس مدير عام او مدير مساعد او رئيس هيئة الإدارة الجماعية او اجير البنك
- * رئيس مدير عام او مدير مساعد او رئيس هيئة الإدارة الجماعية او اجير شركة تنتمي لنفس المجمع الذي ينتمي اليه البنك .
- ان لا يكون مسدي خدمات خاصة او مستشار او صيرفي او مزود للبنك .
- أن لا يكون في نفس الوقت عضو مجلس إدارة- مجلس مراقبة او هيئة الإدارة الجماعية لشركة اخري مدرجة بالبورصة تنشط في نفس القطاع البنكي او شركة تنتمي لنفس المجمع .
- ان لا تربطه علاقات على معنى الفصل 57 من القانون عدد 48-2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية.
- لا يمكن للمترشح ان تكون له يوم إيداع ملف الترشيح اى مصلحة مباشرة او غير مباشرة مع البنك و مساهميه غيرالمساهمين الصغار او أعضاء مجلس ادارته من شأنها ان تضعه في وضعية تضارب مصالح حقيقي او محتمل .

-ان لا يكون في جمعية موضوعها له علاقة مباشرة او غير مباشرة مع السوق المالية

(3) شروط الكفاءة :

- أن يكون حاصلاً على شهادة جامعية عليا كحدّ أدنى في اختصاصات ذات علاقة بالمالية أو المحاسبة أو العلوم الاقتصادية أو علوم التّصرّف أو الإعلامية او الشؤون القانونية (شهادة الأستاذية أو ما يعادلها كحد أدنى)
- أن تتوفر له الخبرة العملية لفترة لا تقلّ عن عشر سنوات .

(4) القواعد والقيم السلوكية :

- الكفاءة المهنية والإدارية والعلمية مع القدرة على تحمّل المسؤولية وأعبائها.
- ممارسة عمله بأمانة ونزاهة وموضوعيّة مع وضع مصلحة BH بنك فوق كلّ اعتبار والعمل على تجنّب أي تضارب للمصالح أو استغلال منصبه أو معلومات استقاها من البنك لتحقيق مآرب شخصيّة.
- الحرص على القيام بجميع الواجبات المنصوص عليها بموجب القوانين والإجراءات المنظّمة للعمل والتأكّد من أن جميع القرارات المتخذة تصبّ في صالح BH بنك.
- ممارسة المهام بصورة مستقلة عن إدارة البنك وذلك لمراقبة عمل الإدارة التنفيذية وتعزيز عمليّة المسائلة لها.
- المحافظة على سرّية الأعمال وسريّة ما يتوفّر لديه من بيانات ومعلومات تتعلّق بـ BH بنك والمتعاملين معه من مودعين أو مقترضين أو مستثمرين وغيرهم، إلّا في إطار ما يسمح به القانون ويبقى هذا نافذا بعد انتهاء العضويّة بالمجلس.
- المواظبة على حضور جميع اجتماعات مجلس الإدارة أو اللجان المنبثقة عنه والالتزام بالمواعيد.
- ملاحظة : يقصى كل مطلب ترشّح مخالف لشروط طلب الترشّحات

الفصل الثالث : : الوثائق المكوّنة لطلب الترشّحات

- يجب أن يحتوي الطّرف المتضمّن لمطلب المترشّح على الوثائق التّالية :
- كراس الشروط تحمل تأشير المشارك على كل صفحة وإمضاؤه في آخر الوثيقة مع بيان التاريخ.

- مطلب ترشّح باسم رئيس مجلس إدارة BH بنك .
- نسخة من بطاقة التعريف الوطنية.
- السيرة الذاتية المفصلة للمرشّح مدعّمة بالوثائق (الشّهائد العلميّة، المسار المهني والتّكوين، الخبرات العمليّة والكفاءة،...) ويتعين على المترشّح تقديم نسخ مطابقة للأصل من الشّهائد العلميّة مصحوبة بشّهائد معادلة بالنسبة للشّهائد الأجنبية (وفقا للأنموذج المدرج بالملحق عدد 3).
- رسالة تحفيز (تقديم موجز للمرشّح يتضمّن تعليلا لطلب ترشّحه مع ذكر السمات الرئيسيّة لشخصيّته).
- تصريح على الشّرف يحمل إمضاء المترشّح معرّف به (وفقا للفصل 193 من مجلة الشركات التجارية (وفقا للأنموذج المدرج بالملحق عدد 1).
- شهادة تثبت خبرته كعضو مجلس إدارة بشركة خفية الاسم
- شهادة في عدد اسهم BH بنك التي يملكها المترشّح مسلمة من قبل الشركة الماسكة الأسهم
- نسخة مطابقة للأصل من التصريح الجبائي
- تصريح يقدّمه المترشّح للمشاركة في طلب الترشّحات لمنصب متصرّف ممثل لصغار المساهمين بمجلس إدارة BH بنك (وفقا للأنموذج المدرج بالملحق عدد 2).
- شهادة من كتابة المحكمة تفيد ان المترشّح ليس تحت طائلة الإفلاس او المنع من ممارسة هذا النشاط وفق ما ورد بالفصل 193 من مجلة الشركات التجارية .
- مضمون من سجل السوابق العدلية يرجع تاريخها الى اقل من ثلاثة اشهر من تاريخ إيداع ملف الترشّح او صل إيداع (بطاقة عدد 3) على ان يتم تقديم البطاقة عدد 3 قبل تاريخ انعقاد الجلسة الانتخابية.

الفصل الرابع - طريقة تقديم الترشّحات

يمكن لكل راغب في الترشّح سحب كراس الشروط بالطرق التالية /

* الحضور لدى الكتابة القارة للجنة الصفقات لـ BH بنك مكتب عدد 507 مكرر بالطابق الخامس من البناية الإدارية لـ BH بنك الكائنة بفضاء تونس عمارة k -مونبليزير- 1073 تونس.

* تحميل كراس الشروط عبر : موقع الواب : www.bhbank.tn

*كل طلب استفسار او توضيح يمكن ارساله الى العنوان الالكتروني التالي mohsen.kefi@bhbank.tn

تكون الترشّحات شخصيّة وفردية ويتمّ تقديمها على مرحلة واحدة. ترسل الترشّحات باسم السيد رئيس مجلس الإدارة ضمن ظرف مغلق يحمل عبارة "لا يفتح - ترشّح لمنصب عضو مجلس إدارة ممثلا لصغار المساهمين " مصحوبة بجميع الوثائق المطلوبة عبر البريد بواسطة رسالة مضمونة الوصول مع الإعلام بالبلوغ أو عن طريق البريد السريع خلال أوقات العمل أو تودع مباشرة بمكتب الضبط المركزي لـ BH بنك الكائن مقره بـ 18، شارع محمد الخامس - 1023 تونس.

ترسل الترشّحات في اجل أقصاه يوم الجمعة 30 مارس 2023 على الساعة الواحدة بعد الزوال

(13 س)

يكون التاريخ المنصوص عليه بختم مكتب الضبط المركزي BH بنك المرجع لإثبات تاريخ وصول مطلب الترشّح.

لا يؤخذ بعين الاعتبار كل ملف قدم خارج الاجال .

قائمة المترشحين الذين تم قبول مطالبهم ستعرض على انظار لجنة تكونت في الغرض .المترشح الذي يقع اختباره والمصادقة عليه من قبل هياكل المراقبة والبنك المركزي التونسي سيقع اقتراحه على الجلسة العامة العادية للبنك.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE **SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

El Amel de Microfinance SA

Société Anonyme au capital de 7 500 000 dinars

Siège social : Angle Avenue de France, Rue de Belgique, Ben Arous, Tunisie

Identifiant unique : 1592121G

E-mail : contact@elamel.com.tn

Objet social : l'octroi de microcrédits ainsi que toutes les activités autorisées conformément au décret-loi 2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de microfinance.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE **SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE** **« El Amel de microfinance 2023-1 »** **DE 10 000 000 DINARS** **PRIX D'EMISSION : 100 DINARS**

1. Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire:

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société « El Amel de Microfinance SA » réunie le 10 juin 2022 a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire de 20 millions de dinars en une ou plusieurs tranches et ce sur une période de 5 ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les tranches, les modalités et les conditions de chacune des tranches à émettre.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société « El Amel de Microfinance SA », s'est réuni le 22 mars 2023 et a décidé d'émettre la première tranche de l'emprunt obligataire pour un montant de 10 millions de dinars et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne en une seule catégorie, selon les conditions suivantes :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
5 ans	11,25% brut l'an et/ou TMM+4% brut l'an	Annuel constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année

2. Renseignements relatifs à l'émission :

2.1. Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à **10 Millions** de Dinars divisé en **100 000** obligations de **100 dinars** de nominal.

Le montant souscrit de l'emprunt obligataire « **El Amel de microfinance 2023-1** » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

2.2. Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **24/03/2023** aux guichets de la société El Amel Microfinance SA, et seront clôturées au plus tard le **24/04/2023**.

Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de **10 Millions de Dinars** est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 100 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à **10 Millions de Dinars** à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24/04/2023**, et passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.3. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **24/03/2023** aux guichets de l'Intermédiaire en Bourse FINA Corp, Rue Lac Loch Ness, Tunis 1053.

2.4. But de l'émission :

La société **El Amel de Microfinance SA** a décidé d'émettre cet emprunt dans le cadre d'une stratégie visant le renforcement de la structure financière de la société par la consolidation de ses ressources à moyen et long terme et ce afin de soutenir le développement de son activité et l'élargissement de son réseau d'agences.

3. Caractéristiques des titres émis :

3.1. Nature, forme et délivrance des titres

La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4, Titre 1, sous titre 5, Chapitre 3 : des obligations.

Dénomination de l'emprunt : « **El Amel de Microfinance 2023-1** »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : Les obligations seront nominatives

Catégorie des titres : Ordinaires

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par la société émettrice « El Amel de Microfinance SA ».

3.2. Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

3.3. Date de jouissance des titres en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et de sa libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24/04/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **24/04/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions.

3.4. Date de règlement :

Les obligations sont payables en totalité à la souscription.

3.5. Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à une durée unique de 5 ans et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- ✓ un taux annuel brut fixe de 11,25% l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
 - ✓ un taux annuel brut variable de TMM+4% l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **400 points** de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Avril de l'année N-1 au mois de Mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

3.6. Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 Dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24/04/2028**.

3.7. Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

3.8. Paiement :

Le paiement annuel des intérêts sera effectué à terme échu, le **24 Avril** de chaque année.

Le premier remboursement en capital ainsi que le premier paiement en intérêts auront lieu le **24/04/2024**.

3.9. Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Ce taux est de **11,25% l'an**.

3.10. Marge actuarielle (souscription à taux variable)

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2023 à titre indicatif, qui est égale à **7,079%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **11,079%**. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **4%** pour le présent emprunt.

3.11. Durée totale :

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

3.12. Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

3.13. Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations du présent emprunt est de **2,625 années**.

3.14. Mode de placement :

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

3.15. Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

3.16. Garantie

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

3.17. Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire « **El Amel de microfinance 2023-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la société émettrice.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

3.18. Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

3.19. Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis I.

3.20. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «CIL 2023-1»

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **14/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2022, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **16/03/2023** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de vingt (20) Millions de dinars susceptibles d'être porté à trente (30) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2023/1 » comme suit :

- Montant : 20 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 30 Millions de Dinars ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux : 10,55% ;
- Remboursement : annuel constant.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

20 000 000 DT susceptible d'être porté à 30 000 000 DT divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2023/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **04/04/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/06/2023**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (30.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/06/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/07/2023**, avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **04/04/2023** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement « CGI »**, intermédiaire en bourse, 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

But de l'émission :

La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2023, des mises en force qui s'élèvent à 315 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I, Intermédiaire en bourse.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **15/06/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en bourse, est fixée au **15/06/2023**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe de **10,55%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le (1/5) un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera dès la première année. L'emprunt sera amorti en totalité le **15/06/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Païement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le 15 juin de chaque année à partir du **15/06/2024**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **15/06/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**CIL 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

Le 18/10/2022, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribué à la « CIL » de **BBB(tun)** avec perspective **stable** et la note nationale à court terme de **B (tun)**.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/compagnie-internationale-de-leasing-80361173>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 15/03/2023, sur l'échelle nationale, la note provisoire **BBB (tun) (EXP)** à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings :

www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « CIL 2023-1 » est émis par appel public à l'épargne, les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2023-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrites par ce dernier.

Marché des titres :

La CIL s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2023-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

La CIL s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2023-1 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-1097**, du document de référence « CIL 2023 » enregistré auprès du CMF en date du **17/03/2023** sous le n°**23-002**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la CIL et de la CGI au 10 rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn
Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2023 et le 30/04/2023.

2023 – AS – 0210

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2023. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2022 pour tout placement sollicité après le 30/04/2023.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «TLF 2023-1»

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING et FACTORING réunie le **26/04/2022** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **19/12/2022** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « **TLF 2023-1** ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de **25 millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 millions de dinars**, des durées entre 5 à 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 8,50% brut l'an au minimum et 11,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe. Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et le taux d'intérêt de l'emprunt comme suit : **10,55% brut l'an sur 5 ans**.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire « **TLF 2023-1** » est d'un montant de 25 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 40 Millions de dinars, divisé en 250 000 obligations, susceptibles d'être portés à 400 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « **TLF 2023-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **27/03/2023** et clôturées sans préavis au plus tard le **27/04/2023**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 DT) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt (cf. Notation de l'emprunt). Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 25 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **27/04/2023**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **04/05/2023** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **27/03/2023** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2023 des mises en force qui s'élèvent à 380 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de (i) 60 millions de dinars par des emprunts obligataires, (ii) 136 millions de dinars par des crédits bancaires et (iii) 25 millions de dinars par des crédits extérieurs.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt :** « TLF 2023-1 »
- **Nature des titres :** Titres de créance.
- **Forme des titres :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres :** Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés :** Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription d'émission et modalités de paiement:

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27/04/2023**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **27/04/2023** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations « **TLF 2023-1** » seront offertes à un taux d'intérêt fixé comme suit :

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de **10,55%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **27/04/2028**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **27 avril** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **27/04/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,55%** l'an.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale:

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2023-1**» sont émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne:

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,645 années**.

Garantie :

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

Notation de la société :

En date du **18 octobre 2022**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**. Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/research/non-bank-financial-institutions/fitch-affirms-national-ratings-of-seven-tunisian-nbfis-upgrades-unifactor-to-bbb-tun-18-10-2022>

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **03/03/2023** la note **provisoire** à long terme **BBB (EXP) (tun)** à l'emprunt obligataire « TLF 2023-1 ».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « TLF 2023-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Sousse, Monastir et Sfax), d'Amen Invest (Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C) et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **TLF 2023-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **TUNISIE CLEARING**. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi et la quantité y afférente.

Marché des titres :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « **TLF 2023-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2023-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **09/03/2023** sous le n°**23-1095**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistré auprès du CMF en date du **29/08/2022** sous le n°**22-007**, de l'actualisation du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2022 » enregistrée auprès du CMF en date du **27/02/2023** sous le n° **22-007/A001**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2023 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2023 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2022 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2023.

La note d'opération, et le document de référence et son actualisation susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de de TUNISIE LEASING ET FACTORING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, Amen Invest, Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2023 et les états financiers relatifs à l'exercice 2022 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2023 et le 30 avril 2023.

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION							
SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		109,782	111,223	111,242
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		151,565	153,747	153,773
3	UNION FINANCIERE.SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99		126,025	127,708	127,729
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		136,512	138,403	138,428
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		131,667	133,318	133,341
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		132,516	134,594	134,619
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		126,312	127,927	127,945
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		50,818	51,456	51,464
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		36,810	37,323	37,331
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		125,430	127,187	127,213
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00		110,505	111,968	111,985
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
12	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07		19,476	19,739	19,742
13	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		134,447	135,603	135,624
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08		Suspendu	Suspendu	Suspendu
15	FCP WAFI OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		131,868	133,220	133,236
16	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		12,726	12,855	-
17	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		186,791	189,437	189,470
18	FCP SALAMEIT PLUS	AFC	02/01/07		12,626	12,755	12,757
19	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		106,102	107,516	107,536
20	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21		108,943	110,603	110,624
21	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		15,237	15,453	15,456
FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
22	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		2,065	2,085	2,086
SICAV MIXTES DE CAPITALISATION							
23	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		68,472	69,116	69,124
24	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		145,556	144,776	144,602
25	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		109,328	107,246	106,949
26	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		117,537	119,007	119,024
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE							
27	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		150,659	150,642	150,170
28	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		568,728	570,227	569,024
29	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		148,058	145,566	145,198
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		191,998	188,366	187,713
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		102,474	102,308	101,870
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		138,988	139,226	139,385
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		168,818	168,413	166,751
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		154,582	155,296	154,190
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		23,797	23,633	23,568
36	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		98,082	99,251	99,308
37	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		1,012	1,019	1,018
38	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		0,999	1,008	1,005
FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
39	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2 390,279	2 414,143	2 416,502
40	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		149,964	150,119	149,416
41	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		234,509	238,516	237,375
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		3,045	3,076	3,049
43	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		2,742	2,766	2,743
44	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		61,058	57,726	
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,377	1,391	1,393
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,244	1,259	1,253
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,238	1,256	1,246
48	MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15		En liquidation	En liquidation	En liquidation
49	FCP MOUASSASSET *	AFC	17/04/17		En liquidation	En liquidation	En liquidation
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		14,344	14,256	14,198
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17		11,000	11,080	11,095
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21		13,909	13,734	13,879
SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION							
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00		90,076	89,991	89,065
FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE							
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,243	1,255	1,248

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2022	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	110,511	111,735	111,750	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,870	103,044	103,058	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	108,391	109,861	109,879	
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	30/05/22	5,257	105,715	107,091	107,108	
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	25/05/22	6,412	107,550	109,080	109,099	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	110,919	112,425	112,444	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	107,140	108,652	108,671	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	104,280	105,838	105,858	
63 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV **	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/23	5,805	107,969	103,624	103,637	
65 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,845	111,457	111,477	
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	31/05/22	3,823	107,317	108,769	108,788	
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,655	106,924	106,937	
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	17/03/23	5,218	106,115	102,170	102,186	
69 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,732	106,208	106,226	
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	107,499	108,204	108,212	
71 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	105,178	106,571	106,588	
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	26/05/22	4,534	103,440	104,387	104,394	
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	23/05/22	4,117	108,359	109,589	109,604	
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	104,015	105,408	105,425	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	113,025	114,495	114,516	
76 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	5,434	106,705	107,799	107,819	
77 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	110,477	111,920	111,938	
78 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	-	-	-	100,207	100,231	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	27/05/22	6,471	111,360	112,000	112,118	
SICAV MIXTES								
80 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	65,764	60,613	60,473	
81 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	106,071	107,412	107,178	
82 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/23	0,777	17,988	17,403	17,377	
83 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	17/03/23	14,597	310,841	300,089	299,671	
84 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	23/05/22	50,748	2 234,206	2 240,797	2 240,861	
85 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	24/05/22	1,668	70,956	72,442	72,531	
86 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,564	56,220	56,939	56,984	
87 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	109,070	109,557	109,557	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,752	10,847	10,867	
89 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,272	15,431	15,464	
90 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	30/05/22	0,431	16,885	16,850	16,823	
91 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	30/05/22	0,482	14,732	14,809	14,765	
92 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
93 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	105,511	107,761	108,375	
94 FCP AL IMITEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	88,841	86,141	85,780	
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	92,986	89,756	89,388	
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	104,071	104,315	-	
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	97,107	97,094	96,160	
98 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,448	-	-	
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	27/02/23	3,983	103,176	99,420	99,530	
100 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/05/22	4,534	155,152	150,675	150,040	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	96,655	96,706	96,270	
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	2,961	122,668	123,445	123,341	
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	133,501	134,653	134,288	
104 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	1,253	193,326	193,191	192,530	
105 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	180,147	180,542	180,361	
106 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	175,611	176,214	176,090	
107 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	23,571	23,416	23,479	
108 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	148,895	150,067	151,098	
109 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	-	-	-	10 081,563	10 102,070	
110 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	154,472	159,484	159,902	
111 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
112 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/22	2,809	94,019	97,380	96,615	
113 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	23/05/22	104,782	4 779,110	4 819,488	4 821,861	
114 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,459	10,478	10,463	
115 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	27/05/22	6,655	172,906	174,488	173,800	
116 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/05/22	322,056	11 156,623	11 207,050	11 203,710	
117 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	10 073,844	10 214,845	10 177,347	
118 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	-	-	-	10 000,000	10 000,000	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,612	126,895	126,676	
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	-	-	-	985,871	986,799	

* OPCVM en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** OPCVM en liquidation anticipée

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société «CEREALIS S.A», la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE (Marché Principal)

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6.Assurances Maghreb S.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7.Assurances Maghreb Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14.Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16.BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Chargaia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
36. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
40.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Chargaia I - 2035 Tunis-	70 730 250
41.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Chargaia 1-2035 Tunis	71 115 600
42. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Chargaia 1-1080 Tunis-	71 809 222
43.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
44. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
45. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Chargaia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
46. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
47. Société Immobilière et de Participations "SIMPAP"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
48. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
49. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
50. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
51. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
52.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
53. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
54.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
55.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
56. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
57. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Chargaia I -1080 Tunis-	71 189 200
58. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
59.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 389
60. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
61. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
62. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
63.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416

66. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
69. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
70. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
71. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
72. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
73. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
78. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
79. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
80. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2 Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
17. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19.Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20 . .Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
29. GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
30. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
31. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
32. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
33. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
34. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
35. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
36. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
37. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
38. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
39. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
42. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
43. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
44. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
45. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
46. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitle, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
54. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
55. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
56. Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
57. Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
58. Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245

59.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
60.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
61.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
62.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
63.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
64.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
65.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
66.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
67.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
68. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
69.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
70. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
71. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
72.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
73.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
76.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
77.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
78.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
83.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
84.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
85.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
86.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92. société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	15, avenue Farhat Hached -2025 Salammbô	71 979 792
93.Société Union de Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
94.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
97. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
100.Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Mol, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis
11	BTK SICAV (2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS (1)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 13 février 2023

83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV (1)	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
93	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
108	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (3)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

(1) FCP ou SICAV en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

		Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FCPR FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

34	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
53	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{ème} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1^{er} de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique

« S.P.D.I.T. - SICAF »

Siège Social : 5, Boulevard Béji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

La Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique -SPDIT SICAF-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 6 avril 2023 accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes ACM AUDIT CONSULTING MANAGEMENT et Mr. Tarek ABDENNADHER .

Actifs**ACTIFS NON COURANTS**Notes**31/12/2022****31/12/2021****Actifs immobilisés**

Immobilisations incorporelles

2

114 154

16 751

Moins : amortissements

2

29 761

13 912

2

84 393

2 838

Immobilisations corporelles

2

425 727

425 727

Moins : amortissements

2

422 646

382 475

2

3 081

43 252

Immobilisations financières

3

23 314 369

23 557 980

Moins : provisions

3

7 430 922

8 119 970

3

15 883 447

15 438 010

Total des actifs immobilisés

15 970 921

15 484 100

TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS**15 970 921****15 484 100****ACTIFS COURANTS**

Intermédiaires en bourse

8 383

8 600

Autres actifs courants

4

2 770 665

2 484 721

Moins : provisions

4

1 486

1 486

4

2 769 179

2 483 235

Placements et autres actifs financiers

5

18 949 212

31 882 958

Moins : provisions

5

2 598 280

2 979 977

5

16 350 932

28 902 981

Liquidités et équivalents de liquidités

6

44 053 526

26 435 645

TOTAL DES ACTIFS COURANTS**63 182 020****57 830 461****Total des actifs****79 152 940****73 314 560**

Capitaux propres et PassifsNotes**31/12/2022****31/12/2021**

Capital social

7

28 000 000

28 000 000

Réserve Légale

7

2 800 000

2 800 000

Réserves Ordinaires

7

1 777 162

1 777 162

Prime d'émission

7

2 418 750

2 418 750

Réserves à régime spécial

7

4 213 996

4 213 996

Réserves pour réinvestissement exonérés

7

822 838

822 838

Résultats reportés

7

14 560 230

13 928 297

Total des capitaux propres avant résultat
de l'exercice**54 592 976****53 961 043**

Résultat Net

21 767 036**17 431 933****Total des capitaux propres avant
affectation****76 360 012****71 392 976****Passifs non courants**

Provision pour risques et charges

8

508 289

507 387

Total des passifs non courants**508 289****507 387****PASSIFS COURANTS**

Autres passifs courants

9

2 271 952

1 414 198

Concours bancaires et
autres passifs financiers

12 688

TOTAL DES PASSIFS COURANTS**2 284 640****1 414 198****Total des passifs****2 792 929****1 921 585****Total des capitaux propres et des passifs****79 152 940****73 314 560**

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

S.P.D.I.T

Etat de Résultat

(Exprimé en dinars)

	<u>Notes</u>	31/12/2022	31/12/2021
<u>Produits d'exploitation</u>			
Dividendes des participations non cotées	10	15 760 552	14 545 301
Dividendes des placements cotés	10	2 904 803	2 654 720
Plus-value sur cessions des placements	10	1 662 964	1 199 568
Revenus des placements monétaires	10	2 037 861	1 887 781
Autres produits d'exploitation	10	105 689	106 571
Reprises sur provisions antérieures	10	1 200 037	95 362
<u>Total des produits d'exploitation</u>		23 671 906	20 489 302
<u>Charges d'exploitation</u>			
Commissions et charges assimilées	11	55 791	59 159
Moins-values sur cessions de titres	11	13 591	7 175
Dotation aux provisions pour risques et charges	11	902	7 475
Dotation aux provisions pour dépréciations de titres	11	129 293	1 733 707
Dotation aux amortissements	11	56 019	45 445
Charges de personnel	11	326 906	343 853
Autres charges d'exploitation	11	347 698	310 295
<u>Total des charges d'exploitation</u>		930 200	2 507 109
<u>Résultat d'exploitation</u>		22 741 706	17 982 193
<i>Résultat des activités ordinaires avant impôt</i>		22 741 706	17 982 193
<u>Impôt sur les sociétés</u>	12	745 950	220 914
<u>Impôt sur les Capitaux Mobiliers</u>	13	143 470	316 722
<i>Résultat des activités ordinaires après impôt</i>		21 852 287	17 444 557
<u>Contribution Sociale de Solidarité</u>		85 251	12 624
<u>Résultat Net de l'exercice</u>		21 767 036	17 431 933

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinars)

	<u>31/12/2022</u>	<u>31/12/2021</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
<u>Résultat</u>	21 767 036	17 431 933
Ajustement pour amortissements et Provisions	186 214	1 786 627
Ajustement pour reprise sur amortissements et Provisions	-1 200 037	-95 362
Variations des créances	216	13 346
Variations des autres actifs courants	-285 944	650 736
Variation brute des placements et autres actifs financiers	12 933 746	17 531 269
Variation du passif	870 442	-867 228
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>	34 271 674	36 451 320
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décassements provenant des acquisitions des immobilisations incorporelles	-97 403	
Décassements provenant des acquisitions des autres immobilisations financières	-430	
Décassements provenant des acquisitions des immobilisations financières	-283 309	-1 000 000
Encaissement provenant de la cession des autres immobilisations financières	27 350	17 200
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	500 000	600 000
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>	146 208	-382 800
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Dividendes et autres distributions	-16 800 000	-16 800 000
Encaissement provenant de la cession des actions SPDIT		
Dividendes des actions SPDIT		
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>	-16 800 000	-16 800 000
<u>Variation de trésorerie</u>	<u>17 617 881</u>	<u>19 268 520</u>
Trésorerie au début de l'exercice	26 435 645	7 167 124
Trésorerie en fin de période	44 053 526	26 435 645

LES NOTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

NOTE 1 - SYSTEME ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

1.1. PRESENTATION DES COMPTES ET DE LA SOCIETE

- La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique “S.P.D.I.T” est une société d’investissement à capital fixe qui a pour objet la gestion, au moyen de l’utilisation de ses fonds propres, d’un portefeuille de valeurs mobilières.
- La Société a été agréée en tant que société d’investissement par décision du Ministre du Plan et des Finances, en date du 16 Octobre 1989.
- Les comptes de la SPDIT sont tenus et présentés conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises fixé par la loi 96 - 112 du 30 Décembre 1996 et les états financiers qui en découlent comportent le bilan, l’état de résultat, le tableau des flux de trésorerie et les notes aux états financiers.

1.2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE

La comptabilité de la SPDIT est tenue sur micro - ordinateur, au moyen des journaux auxiliaires suivants :

- Journal auxiliaire Banques
- Journal auxiliaire Caisse
- Journal auxiliaire intermédiaires en Bourse
- Journal auxiliaire Opérations Diverses.

Mensuellement, un grand livre par compte et une balance générale sont édités, reprenant le total des mouvements des comptes.

1.3. UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la SPDIT ainsi que la comptabilité sont tenus en Dinar Tunisien.

1.4. EVALUATION DES PARTICIPATIONS ET DES PLACEMENTS

- Les participations et les placements sont portés en comptabilité à leur coût d’achat historique hors frais accessoires d’acquisition.
- Au cours de l’exercice et au moment de leur cession, ils sont évalués à leur prix moyen pondéré.
- Une provision pour dépréciation est constituée pour les valeurs cotées en Bourse lorsque le cours de clôture boursier du mois de Juin est inférieur à la valeur comptable.
- Il n’est pas tenu compte des plus-values lorsque le cours de clôture boursier du mois de Juin est supérieur à la valeur comptable arrêtée à la même date.
- Pour les participations à long terme non cotés, l’évaluation à la date de clôture est faite en se référant à la valeur d’usage en prenant en considération :
 - L’actif net tel qu’il découle des états financiers.
 - Le secteur d’activité auquel appartient la société.
 - L’importance du patrimoine immobilier.
 - Les résultats réalisés au cours des derniers exercices et les perspectives de rentabilité.

Une provision pour dépréciation du portefeuille - titres est constituée pour couvrir la différence entre la valeur d’usage de l’action et sa valeur d’acquisition.

1.5. IMMOBILISATIONS & AMORTISSEMENTS

Les immobilisations sont portées en comptabilité à leur coût d'acquisition.

Elles sont amorties par application des taux suivants :

- Logiciels informatiques	33%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10%
- Agencements, aménagements et installations	10%
- Matériel informatique	15%

Les immobilisations dont la valeur est inférieure ou égale à 500 dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice d'acquisition.

Ces taux sont appliqués linéairement. Ils sont conformes à ceux retenus à la clôture de l'exercice précédent et à ceux admis par l'administration fiscale.

1.6. REGIME FISCAL

La Société SPDIT est régie par les lois, N° 88-92, N° 92-113, N° 95-87 et N° 95-88.

1.7. COMPTABILISATION DES REVENUS

- Les dividendes sont comptabilisés, en tant que revenus sur la base des décisions de distribution intervenues avant l'arrêté des états financiers intermédiaires au 30 juin de cet exercice.
- Les plus-values de cession sont portées dans un compte de produits à la réalisation effective de la cession en Bourse.
- Les intérêts sur les placements sont enregistrés lorsqu'ils sont courus.

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

(En DT)

En Dinars Tunisiens		Valeurs brutes				Amortissements			VCN
Immobilisations	Désignation	au 01/01/2022	Acquisitions & cessions	au 31/12/2022	Taux	au 01/01/2021	Dotations 2022	au 31/12/2022	au 31/12/2022
Incorporelles	Logiciels	16 751	97 403	114 154	33.33%	13 912	15 848	29 761	84 393
		16 751		114 154		13 912	15 848	29 761	84 393
Corporelles	Mat. Transport	402 154		402 154	20%	363 274	38 880	402 154	0
	Equip de bureaux	15 170		15 170	10%	14 486	177	14 663	507
	Accessoires de bureau	737		737	10%	733	4	737	0
	Mat.Informatique	7 666		7 666	15%	3 983	1 110	5 093	2 573
		425 727	0	425 727	-	382 475	40 171	422 646	3 081

NOTE 3 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(En DT)

Notes	Libellé du compte	31/12/2022	31/12/2021
3-1	Actions non cotées-groupe	14 136 765	13 853 456
3-1	Provisions pour dépréciation des actions non cotées groupe	-3 541 331	-3 541 331
3-2	Autres actions non cotées	2 941 430	2 941 000
3-2	Provisions pour dépréciation autres actions non cotées	-2 052 500	-2 052 500
3-3	Autres actions cotées	4 228 529	4 228 529
3-3	Provisions pour dépréciation autres actions cotées	-1 837 091	-2 526 139
3-4	Emprunts obligataires	2 000 000	2 500 000
	Autres immobilisations financières	7 645	34 995
	TOTAL	15 883 447	15 38 010

3.1. ACTIONS NON COTEES GROUPE

	Capital		31/12/2022				31/12/2021			
Participations non cotées-Groupe	Titres Emis	% direct dans le capital	Nombre	Valeur	Provisions	Dividendes	Nombre	Valeur	Provisions	Dividendes
S.I. Notre Dame	15 000	43.00%	6 450	1 788 815	1 788 815	129 000	6 450	1 788 815	1 788 815	
SEABG	8 097 500	30.64%	2 481 285	1 440 923		14 029 185	2 481 285	1 440 923		13 687 011
SBT	15 350 000	27.82%	4 269 750	1 519 519		1 116 203	3 986 441	1 236 210		418 576
STBN	1 886 100	11.50%	216 958	1 522 796	1 522 796		216 958	1 522 796	1 522 796	
STBO	1 664 000	13.63%	226 800	1 618 480			226 800	1 618 480		
LA PREFORME	122 005	11.10%	13 538	968 570			13 538	968 570		
SGBIA	495 500	15.25%	75 577	4 852 762		340 097	75 577	4 852 762		226 731
SNB	130 200	1.15%	1 502	124 900		5 203	1 502	124 900		7 510
SLD	698 500	0.43%	3 000	300 000	229 720		3 000	300 000	229 720	
Total en DT				14 136 765	3 541 331	15 619 688		13 853 456	3 541 331	14 339 828

▪ La variation enregistrée en 2022 par rapport à 2021 correspond à la souscription à l'augmentation de capital de la société SBT pour 283 309 DT.

3.2. AUTRES ACTIONS NON COTEES

	Capital		31/12/2022				31/12/2021			
Autres participations non cotées	Titres Emis	% dans le capital	Nombre	Valeur	Provision	Dividende	Nombre	Valeur	Provision	Dividende
Hôtel " El Mansour - Tabarka	1 573 950	7.62%	120 000	1 200 000	1 200 000		120 000	1 200 000	1 200 000	
Hôtel Ecrin de Hammamet	270 500	13.77%	37 250	372 500	372 500		37 250	372 500	372 500	
Hôtel.jardins de Hammamet	15 600	15.38%	2 400	240 000	240 000		2 400	240 000	240 000	
Sté Tourisme et Loisir (Hôtel)	133 000	1.58%	2 100	210 000	210 000		2 100	210 000	210 000	
Sté Union Factoring	3 000 000	5.00%	150 000	750 000		113 000	150 000	750 000		150 000
Tunis Centre	100 000	1.38%	1 375	137 500		27 000	1 375	137 500		55 000
STC	730 000	0.03%	210	1 430		864	166	1 000		473
STPAT	4 500	6.67%	300	30 000	30 000		300	30 000	30 000	
Total en DT				2 941 430	2 052 500	140 864		2 941 000	2 052 500	205 473

3-3- AUTRES ACTIONS COTEES

(En DT)

		Capital		2 022			2 021			Cours 2022	Provision antérieure	Provision au 31/12/2022	Reprise de prov/cours
Actions	VN	Titres émis	%	Qtt	C.M-22	Valeur	Qtt	C.M-21	Valeur				
STB	5 DT	155 375 000	0,41%	632 154	6,689	4 228 529	632 154	6,689	4 228 529	3,783	-2 526 139	-1 837 091	689 048
Total		155 375 000		632 154		4 228 529	632 154		4 228 529		-2 526 139	-1 837 091	689 048

3-4- OBLIGATIONS

(En DT)

Obligation	Solde au 31/12/2021	Reclassement échéances -1an	Solde au 31/12/2022
Emprunt obligataire Amen Bank 2020 (1)	1 500 000	500 000	1 000 000
Emprunt National (2)	1 000 000		1 000 000
TOTAL	2 500 000	500 000	2 000 000

(1) L'emprunt Amen Bank souscrit en 2020 pour 2 500 000 D est rémunéré à un taux fixe de 9,5%.

(2) L'emprunt National souscrit en 2021 pour 1 000 000 D est rémunéré au taux du TMM+2,55%.

Ces obligations ont généré au 31 Décembre 2022 des intérêts pour 271 548 DT.

NOTE 4 - AUTRES ACTIFS COURANTS

(En DT)

Note	Libellé	31/12/2022	31/12/2021
	Personnels débiteurs	20 782	17 552
	Etat et collectivités publiques	1 920 144	1 664 124
	Compte d'attente	578 717	448 736
	Autres débiteurs divers	229 734	183 824
	Créance sur cession de titres	1 486	1 486
	Produits à recevoir	14 844	20 571
	Charges constatées d'avance	4 958	148 428
	TOTAL	2 770 665	2 484 721

NOTE 5 – PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

(En DT)

Notes	Libellé	31/12/2022	31/12/2021
5-1	Actions Tunisiennes cotées	15 519 353	15 519 353
5-2	Actions Sicav et FCP	2 916 925	1 763 605
	Billets de trésorerie, Certificats de dépôt et pension livrée		14 000 000
	Echéances à moins d'1 an /obligations	512 934	600 000
	Placements et autres actifs financiers	18 949 212	31 882 958
	Provisions pour dépréciation des actions cotées	-2 598 280	-2 979 977
	TOTAL	16 350 932	28 902 981

5.1. ACTIONS TUNISIENNES COTEES & PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE TITRES COTES

(En DT)

		Capital		2 022			2 021			cours	Résultat	Provisions	Reprise de	Provisions au	Dotation au	Dividendes
Actions	VN	Titres émis	%	Qtt	C.M-22	Valeur	Qtt	C.M-21	Valeur	déc.-22	latent	Antérieures	prov/cours	31/12/2022	31/12/2022	2022
A.Leasing	10.000	2 750 000	1.75%	48 246	22.363	1 078 907	48 246	22.363	1 078 907	13.717		-491 995	74 878	-417 117		57 895
ATL	1.000	32 500 000	0.19%	62 998	2.670	168 198	62 998	2.670	168 198	2.860	11 976	-52 597	52 597			12 600
ATB	1.000	100 000 000	0.21%	214 295	2.806	601 365	214 295	2.806	601 365	3.010	43 663	-99 915	99 915			
Attijari bank	5.000	40 741 997	0.13%	51 250	16.566	849 000	51 250	16.566	849 000	36.428	1 017 935					161 438
BH	5.000	47 600 000	0.21%	99 909	8.840	883 173	99 909	8.840	883 173	14.536	569 104					94 914
BIAT	5.000	35 700 000	1.12%	392 086	11.212	4 396 234	392 086	11.212	4 396 234	88.037	30 121 842					2 038 847
BNA	5.000	64 000 000	0.02%	13 883	7.565	105 025	13 883	7.565	105 025	8.757	16 548	-98	98			11 106
BT	1.000	270 000 000	0.26%	701 676	0.831	583 084	584 730	0.997	583 084	5.150	3 030 548					163 724
CC	1.000	343 624 940	0.13%	440 000	2.426	1 067 428	440 000	2.426	1 067 428	1.903		-480 028	249 920	-230 108		
CIL	5.000	5 000 000	1.00%	50 000	5.846	292 324	50 000	5.846	292 324	19.279	671 626					95 000
DH	10.000	54 907 262	0.12%	68 494	14.600	1 000 012	68 494	14.600	1 000 012	12.827				-121 440	-121 440	25 343
ICF	10.000	2 100 000	2.21%	46 355	23.415	1 085 394	46 355	23.415	1 085 394	89.865	3 080 298					171 514
MONOPRIX	2.000	19 969 372	1.11%	221 699	2.849	631 708	221 699	2.849	631 708	6.033	705 802					
POULINA	1.000	180 003 600	0.00%	5 400	5.509	29 750	5 400	5.509	29 750	8.608	16 733					1 620
SAH	1.000	81 682 202	0.05%	43 813	5.825	255 230	35 051	7.282	255 230	9.065	141 935					7 185
Sotetel	5.000	4 636 800	2.26%	104 618	20.121	2 105 030	104 618	20.121	2 105 030	3.220		-1 801 743	33 582	-1 768 160		
TPR	1.000	50 000 000	0.07%	36 676	2.504	91 824	36 676	2.504	91 824	4.176	61 335					11 003
TUNIS RE	5.000	20 000 000	0.17%	33 704	8.772	295 664	33 704	8.772	295 664	6.949		-53 602		-61 455	-7 853	11 796
						15 519 353			15 519 353		39 489 344	-2 979 977	510 989	-2 598 280	-129 293	2 863 985

- Les plus-values latentes calculées sur la base du cours boursier à la clôture du mois de décembre 2022 soit 39 489 344 dinars, sont données à titre d'information.
- Conformément au principe énoncé dans la note 1.4, ces plus-values ne sont pas prises en compte.

5.2 ACTIONS SICAV

(En DT)

Libellé	Valeur comptable au 31/12/2022	Valeur liquidative au 31/12/2022	Résultat latent
Sicav Obligataire	369 555	392 468	22 913
Sicav Mixte et FCP	2 547 370	2 789 084	241 714
TOTAL en DT	2 916 925	3 181 552	264 627

Les placements SICAV et FCP sont évalués au 31 Décembre 2022 à leur coût d'acquisition. Les plus-values latentes ne sont pas prises en compte dans le résultat de l'exercice.

NOTE 6 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Banques		182 575
Caisse	3 417	3 070
Certificats de dépôt	32 500 000	20 500 000
Billets de trésorerie	3 500 000	5 750 000
Pension livrée	8 050 109	
Total	44 053 526	26 435 645

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres après résultat de la période totalisent, un montant de 76 360 011 DT contre 71 392 976 DT au 31 Décembre 2021. Les mouvements des capitaux propres intervenus au cours de l'exercice 2022 sont détaillés au tableau ci-dessous :

(En DT)

Désignation	Capital	Réserve légale	Réserve ordinaire	Réserves pour réinvestisse- ments exonérés	Réserves à régime spécial	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2021	28 000 000	2 800 000	1 777 162	822 838	4 213 996	2 418 750	13 928 297	17 431 933	71 392 976
Affectation résultats reportés							-13 928 297	13 928 297	
Affectation résultat 2021 -résultats reportés 2021							14 560 230	-14 560 230	
Dividende 2021								-16 800 000	-16 800 000
Résultat								21 767 036	21 767 036
Total	28 000 000	2 800 000	1 777 162	822 838	4 213 996	2 418 750	14 560 230	21 767 036	76 360 012

7.1. CAPITAL

Le capital est composé de 28 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT chacune.

7.2. RESERVES POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES

Ce compte enregistre la réaffectation des réserves ordinaires en réserves pour réinvestissements exonérés correspondant au montant des opérations de réinvestissements en exonérations d'impôts opérées par la société de 1999 à 2009 et approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2015.

7.3. RESULTATS REPORTES

Le montant de 14 560 230 dinars correspond aux résultats reportés tels qu'ils découlent de l'affectation du résultat de l'exercice 2021 conformément à la 6^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 avril 2022.

7.2.RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action au 31 Décembre 2022 s'élève à 0,777 dinars contre 0,623 dinars au 31 Décembre 2021.

7.3.SITUATION DES RESERVES ET AUTRES ELEMENTS DES CAPITAUX PROPRES NON SOUMIS À LA RETENUE À LA SOURCE AU MOMENT DE LEUR DISTRIBUTION FUTURE.

En application des dispositions de l'article 19 de la loi 2013-54 du 30 Décembre 2013 portant loi des finances pour l'année 2014, les réserves et autres éléments des capitaux propres qui ne seront pas concernés par la retenue à la source se détaillent au 31 Décembre 2022 comme suit :

(En DT)

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Réserve légale	2 800 000	2 800 000
Réserve ordinaire	1 777 162	1 777 162
Réserve à régime spécial et réserves pour réinvestissement exonérés	1 816 338	1 816 338
Prime d'émission	2 418 750	2 418 750
Total	8 812 250	8 812 250

NOTE 8 - PASSIFS NON COURANTS

8.1.PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La provision pour risques et charges soit 508 289 dinars correspond à la Provision pour départ à la retraite pour 8 377 dinars et à hauteur de 499 912 D, à la provision constituée pour couvrir le risque lié au contrôle fiscal effectué en décembre 2010 portant sur la période allant du 1er janvier 1999 au 31 décembre 2010 et objet de la taxation d'office notifiée en novembre 2016 réclamant un complément d'impôt en principal et intérêt de 689 932 D avec une correction à la baisse du report de l'IS de 185 267 D à fin 2010. Suite au recours en justice de la société, le tribunal de première instance a ramené le complément d'impôt réclamé par l'administration fiscale à 523 356 D en principal et intérêts. La société a interjeté appel de cette décision. En date du 20 mai 2019, la cour d'appel a confirmé le jugement de première instance. N'étant pas satisfaite, la société s'est pourvue en cassation auprès du tribunal administratif depuis le 20 novembre 2019. À la clôture des comptes 2022, aucune nouvelle n'est parvenue à la société à propos de l'issue de cette affaire.

NOTE 9 - AUTRES PASSIFS COURANTS

(En DT)

Note	Libellé	31/12/2022	31/12/2021
	État et collectivités publiques	22 446	18 185
	Personnels et comptes rattachés	172 234	196 226
	Sté de groupe	227 731	181 821
	Créditeurs divers	24 594	27 077
	Charges à payer	40 000	40 000
9-1	Produit perçus d'avance	953 746	717 351
9-2	Impôt à liquider	745 950	220 914
	Contribution Sociale Solidaire	85 251	12 624
	Total	2 271 952	1 414 198

9.1. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

Ce compte enregistre les intérêts des placements perçus et non encore courus.

9.2.IMPOT A LIQUIDER

Ce compte enregistre l'impôt sur les sociétés à payer au titre du bénéfice de l'exercice 2022. (Cf Note N°12 ci-après).

NOTE 10 - LES PRODUITS D'EXPLOITATION

REVENUS	Solde en DT	
	31/12/2022	31/12/2021
<u>DIVIDENDES DES PARTICIPATIONS NON COTEES</u>	<u>15 760 552</u>	<u>14 545 301</u>
Dividendes des participations du groupe -non cotées	15 619 688	14 339 828
Dividendes des autres participations-non cotées	140 864	205 473
<u>DIVIDENDES DES PLACEMENTS COTES</u>	<u>2 904 803</u>	<u>2 654 720</u>
Dividendes des placements cotés	2 863 985	2 623 008
Dividendes SICAV	40 818	31 712
<u>PLUS VALUES DE CESSON</u>	<u>1 662 964</u>	<u>1 199 568</u>
Plus-value sur cession des actions SICAV	7 269	17 056
Plus-value sur cession des placements cotés		6 825
Plus-value sur cession autres placements non cotés	1 655 695	1 175 686
<u>REVENUS DES PLACEMENTS</u>	<u>2 037 861</u>	<u>1 887 781</u>
Revenus des billets de trésorerie	297 411	780 617
Revenus des obligations	271 548	250 931
Revenus des certificats de dépôt	1 468 902	855 005
Revenus des autres placements		1 226
<u>AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION</u>	<u>105 689</u>	<u>106 571</u>
Jetons de présence et autres produits d'exploitation	97 500	93 750
Produits Financiers hors exploitation	7 128	11 487
Autres Produits d'exploitation	1 061	1 334
<u>REPRISES SUR PROVISIONS ANTERIEURES</u>	<u>1 200 037</u>	<u>95 362</u>
Reprise des provisions sur titres de placement en bourse	510 989	95 362
Reprise des provisions sur titres de participation	689 048	
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	<u>23 671 906</u>	<u>20 489 302</u>

NOTE 11 - LES CHARGES D'EXPLOITATION

CHARGES	Solde en DT	
	31/12/22	31/12/21
Commissions et charges assimilées	<u>55 791</u>	<u>59 159</u>
Moins-values sur cessions de titres	<u>13 591</u>	<u>7 175</u>
Dotation aux provisions pour risques et charges & PIDR	<u>902</u>	<u>7 475</u>
Dotation aux provisions pour dépréciation de titres	<u>129 293</u>	<u>1 733 707</u>
Dépréciation de titres non cotés		747 039
Dépréciation de titres cotés	129 293	986 668
Charges de personnel	<u>326 906</u>	<u>343 853</u>
Salaires	293 479	292 916
Autres charges de personnels	33 427	50 937
Autres charges d'exploitation	<u>347 698</u>	<u>310 295</u>
Impôt et taxes	59 094	54 253
Diverses charges d'exploitation	288 603	256 042
Dotation aux amortissements	<u>56 019</u>	<u>45 445</u>
TOTAL	<u>930 200</u>	<u>2 507 109</u>

NOTE 12 - TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

(En DT)

Note 12 : Tableau de détermination du résultat fiscal		2 022
Résultat comptable avant impôt		22 741 707
Réintégration		1 385 355
Perte sur rachat sicav		13 591
Provisions pour dépréciation des titres cotés		129 293
Provisions pour dépréciation des titres déduit à hauteur de 50%		1 199 940
Amortissement voiture		42 531
Résultat fiscal avant déduction		24 127 061
Déductions	- -	20 582 743
Dividendes		18 665 355
Reprise sur provisions antérieures pour dépréciation des titres en bourse ayant subi l'impôt		1 200 037
Revenus soumis aux retenues libératoires 20%		717 351
Plus values d'actions cotées		
Résultat Fiscal avant déduction des provisions		3 544 318
Déduction des provisions sur titres dans la limite de 50% du bénéfice imposable		129 293
Résultat fiscal avant réinvestissement exonéré		3 415 025
Réinvestissement exonéré ZDR		283 739
Résultat fiscal après réinvestissement exonéré ZDR		3 131 286
Réinvestissement exonéré		1 000 000
Résultat fiscal après réinvestissement exonéré		2 131 286
Impôt sur les sociétés 2022		745 950

NOTE 13 – IMPOT SUR LES CAPITAUX MOBILIERS

(En DT)

Désignation	Montant	Désignation	Montant
Revenus soumis aux retenues libératoires (20%)	717 351	Impôt sur les Capitaux Mobiliers 20%	143 470
Total	717 351	Total	143 470

NOTE 14 - ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

14.1. La variation des placements et autres actifs financiers est calculée par rapport au total de cette rubrique hors provisions pour dépréciation de titres de placement (Note 5).

14.2. Les dividendes et autres distributions concernent les dividendes versés aux actionnaires tels que décidés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2021.

NOTE 15 - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées entre la SPDIT et les autres sociétés du groupe SFBT concernent :

- Les dividendes encaissés au titre des participations de la SPDIT dans des filiales de la SFBT (note 3-1) ;
- Les opérations de placement en billets de trésorerie auprès des sociétés du Groupe dont le solde s'élève au 31 Décembre 2022 à 3 500 000 D. Ces placements sont rémunérés au taux du marché monétaire majoré d'un point et ont généré des produits financiers pour 297 411 dinars ;
- L'assistance et la maintenance informatique par la S.I.T pour un montant annuel de 18 480 dinars hors taxes ;
- L'implémentation du logiciel SAP par la SIT pour 97 403 dinars en toutes taxes comprises et diverses autres charges du système d'information pour 15 785 dinars en toutes taxes comprises.
- La location auprès de la SFBT d'un local abritant le siège social de la SPDIT pour un loyer annuel de 16 665 dinars hors taxes ;

Tunis, le 24 Février 2023

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE
DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. »
5, BOULEVARD MOHAMED EL BEJI CAID ESSEBSI
CENTRE URBAIN NORD LA CHARGUIA - 1082 TUNIS -**

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. », qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers sont arrêtés par le conseil d'administration du 17 février 2023 sur la base des éléments disponibles à cette date. Ces états financiers font ressortir un total du bilan de 79 152 940 DT au 31 Décembre 2022 et un résultat bénéficiaire net de l'exercice clos à cette date de 21 767 036 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T. » arrêtée au 31 Décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « S.P.D.I.T » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

1. Évaluation des participations et des placements en actions

La société a un portefeuille significatif de participations en actions non cotées et de placements en actions cotées en bourse pour une valeur au 31 Décembre 2022 respective de 17 078 195 DT et 19 747 882 DT (cf. Notes aux états financiers N° 3 et N°5).

L'évaluation des participations et des placements est effectuée conformément au principe annoncé

à la note N° 1.4 et en conformité avec la Norme comptable NC 07 relative aux placements.

Nous avons recalculé les provisions pour dépréciation constituées sur la totalité du portefeuille en référence à la valeur mathématique telle qu'elle découle des états financiers les plus récents pour les actions non cotées et en référence au cours moyens boursier du mois de décembre 2021 pour les actions cotées.

2. Exhaustivité des revenus de dividendes

Les revenus de la société sont constitués à hauteur de 79 % de dividendes soit un montant de 18 665 355 DT au 31 Décembre 2022 (cf. Note aux états financiers N°10).

Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des participations et des placements et avons pris connaissance des procès-verbaux des assemblées générales de toutes les sociétés dans lesquelles la SPDIT détient une part au capital et nous avons recalculé le montant des dividendes revenant à la SPDIT à partir des décisions de distribution intervenues avant l'arrêté définitif des comptes de l'exercice 2022.

Rapport du conseil d'Administration sur la gestion de la société

La responsabilité du rapport sur la gestion de la société incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au conseil d'administration qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre

rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

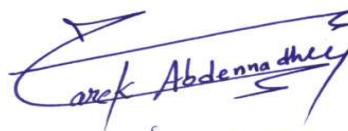
En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001 – 2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec la réglementation en vigueur.

Sami MENJOUR
Associé « Audit Consulting Management »

Tarek ABDENNADHER



Tarek Abdennadher
Expert Comptable
Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie

Tunis, le 24 Février 2023

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE
DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. »
5, BOULEVARD MOHAMED EL BEJI CAID ESSEBSI
CENTRE URBAIN NORD LA CHARGUIA - 1082 TUNIS –

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES 200 & 475
DU CODE DES SOCIETES COMMERCIALES RELATIF
A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que la Direction Générale nous a avisés de la réalisation des conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués que nous reportons ci-dessous.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A - Opérations réalisées relatives à des conventions nouvelles

- Implémentation du logiciel SAP par la société informatique et télématique(SIT) pour un coût total de 97 403 dinars TTC.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

- Poursuite du contrat de location avec la société SFBT d'un local abritant le siège social de la SPDIT pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, à compter du 1^{er} avril 2011 et pour un montant annuel fixé à 16 665 DT HT au 31 Décembre 2022.
- Poursuite du contrat d'assistance et de maintenance de logiciel avec la société informatique et télématique (SIT) pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction à compter du 01 janvier 2014 pour un montant de 18 480 dinars en HT.
- Facturation de diverses charges liées au système d'information par la SIT totalisant en 2022 un montant en TTC de 15 785 dinars.

B - Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

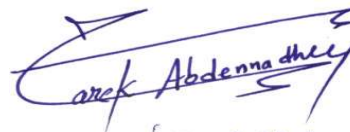
- Le Conseil d'Administration du 18 février 2009 a donné à Monsieur Mohamed BOUSBIA le pouvoir pour fixer la rémunération du Président Directeur Général qui a été maintenue pour ses nouvelles fonctions de Directeur Général.

- Cette rémunération est composée pour l'exercice 2022 d'un salaire mensuel brut de 7 500 DT, d'un treizième mois de 7 000 DT brut et d'une gratification annuelle brute de 30 000 DT ;
 - Le Directeur Général bénéficie, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société des frais afférents à cette voiture, ainsi que des frais d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone au titre de sa consommation personnelle. Ces avantages en nature ont totalisé 6 318 DT pour l'exercice 2022.
- Le président du Conseil d'Administration ne reçoit pas de rémunération de la SPDIT.
- L'Assemblée Générale du 14 Avril 2022 a alloué à chacun des membres du Comité d'Audit une rémunération annuelle nette de 4 000 DT.
- Les jetons de présence ont été fixés par l'Assemblée Générale du 14 Avril 2022 à un montant net de 8 000 DT par administrateur.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Sami MENJOUR
Associé « Audit Consulting Management »

Tarek ABDENNADHER



Tarek Abdennadher
Expert Comptable
Membre de l'Ordre des Experts
Comptables de Tunisie

AUDIT REVISION CONSEIL - ARC

Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie
Correspondant en Tunisie de RSM International

Immeuble Aziz A 3.1- Montplaisir - Tunis -
Tunisie
Téléphones : 216-71 950 218 / 950 461
Télécopie : 216-71 950 852
Email : arc@gnet.tn

R a p p o r t G é n é r a l

Messieurs les administrateurs de la société :

United Gulf Financial Services –NORTH AFRICA , "UGFS-NA"

Immeuble FRAJ 2ième étage rue du Lac BIWA

Les Berges du Lac 1053, Tunis

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1 - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration , nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND», qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date , ainsi que les notes annexes , y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND», au 31 Décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport .Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion

3 - Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction .Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Le gestionnaire du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND» ne nous a pas communiqué son rapport annuel détaillé sur la gestion du Fonds au titre de l'exercice 2021 ainsi que le rapport trimestriel 2021 concernant l'évolution des opérations de liquidation.

4 - Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidele des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives ,que celles –ci résultent de fraudes ou erreurs .

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsable de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

5 - Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives , que celles –ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur celles-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'ordre des experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de loi n°94 -117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes de contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

2.1 Respect du plafond du taux d'investissement

Le fonds est en respect avec l'article 2 du décret 2005-2603 au titre du taux plafond de 15 % du total de ses actifs pour les montants investis au titre d'un même émetteur.

Toutefois en application du règlement intérieur du fonds qui prend en considération le montant des souscriptions, le montant du placement dans les sociétés DEAL TERASOFT et PINHOLE présentent des taux respectifs de 16,19% et 15,04% soit un léger dépassement par rapport au taux prévu par l'article 1.1.4 dudit règlement.

2.2 Liquidation du fonds :

La durée de vie de « CAPITALEASE SEED FUND » étant fixée à 5 ans à partir de la signature du premier bulletin de souscription. Le Fonds arrive au terme de sa durée de vie le 27 mai 2017. Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, la société de gestion du Fonds a reçu l'accord des porteurs de parts représentant plus que 75% des parts émises pour la prorogation de la durée de vie du fonds jusqu'au 27 mai 2019.

Le fonds est en liquidation suivant l'agrément CMF n°47-2019 en date de 18 Décembre 2019.

Tunis, le 25 Février 2023

Foued AMIRI

AUDIT REVISION CONSEIL
A. R. C.
Société d'Expertise Comptable
Membre de l'OECT

FONDS D'AMORCAGE-CAPITAL LEASE SEED FUND

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	6-1	1 065 307	839 971
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		836 925	615 952
Titres OPCVM		708	699
Obligations et valeurs assimilées		181 923	177 570
Autres Valeurs du Portefeuilles		45 750	45 750
Placements monétaires et disponibilités	6-2	897	2 115
Placements monétaires		0	-
Disponibilités		897	2 115
Créances d'exploitation		7 500	-
TOTAL ACTIF		1 073 703	842 086
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6-3	42 074	13 921
Autres créditeurs divers	6-4	5 665	3 228
TOTAL PASSIF		47 739	17 149
ACTIF NET			
Capital	6-5	1 193 429	972 446
Sommes distribuables		(167 465)	(147 509)
Sommes distribuables de l'exercice antérieur		(147 508)	(119 627)
Sommes distribuables de l'exercice en cours		(19 957)	(27 882)
ACTIF NET		1 025 964	824 937
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 073 703	842 086

FONDS D'AMORCAGE-CAPITAL LEASE SEED FUND

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Revenus du portefeuille-titres	6-6	11 877	2 077
Dividendes		7 524	355
Revenus des obligations et valeurs assimilés		4 353	4 365
Revenus autres valeurs		-	(2 643)
Revenus des placements monétaires	6-7	17	27
Revenus des placements monétaires		17	27
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		11 893	2 104
Charges de gestion des placements	6-8	(28 636)	(28 240)
REVENU NET DES PLACEMENTS		(16 743)	(26 136)
Autres charges	6-9	(3 214)	(1 746)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(19 957)	(27 882)
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(19 957)	(27 882)
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		220 983	(18 495)
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		-	594
Frais de négociation		-	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		201 026	(45 783)

FONDS D'AMORCAGE-CAPITAL LEASE SEED FUND

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	31-décembre	
	2021	2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	201 026	(45 783)
Résultat d'exploitation	(19 957)	(27 882)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	220 983	(18 495)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-	594
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-	-
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-	-
Souscriptions		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats		
- Capital	-	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-
- Régularisation des sommes distribuables	-	-
- Droits de sortie	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	201 026	(45 783)
ACTIF NET		
En début de période	824 938	870 721
En fin de période	1 025 965	824 938
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	8 030	8 030
En fin de période	8 030	8 030
VALEUR LIQUIDATIVE	127,767	102,733
TAUX DE RENDEMENT	24,37%	-5,26%

1- PRESENTATION DU FONDS D'AMORCAGE : CAPITALEASE SEED FUND

« CAPITALEASE SEED FUND » est un fonds d'amorçage de placement en valeurs mobilières régi par le code des organismes de placements collectifs promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-58 du 18 Juillet 2005 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le Fonds a obtenu l'agrément du CMF n° 36-2011 du 25 Novembre 2011.

Le capital initial du Fonds à la constitution s'élève à 103 000 DT divisé en 1 030 parts de 100 DT chacune. BIAT est le dépositaire de ce Fonds et United Gulf Financial Services-North Africa (UGFS-NA) en est le gestionnaire.

La durée de vie de « CAPITALEASE SEED FUND » étant fixée à 5 ans à partir de la signature du premier bulletin de souscription. Le Fonds arrive au terme de sa durée de vie le 27 mai 2017. Conformément aux dispositions de l'article 2 du règlement intérieur, la société de gestion du Fonds a reçu l'accord des porteurs de parts représentant plus que 75% des parts émises, la durée de vie a été alors prorogée jusqu'au 27 mai 2019.

Le fonds est en liquidation selon l'agrément CMF n°47-2019 du 18 Décembre 2019.

2- ORIENTATION DE GESTION DU FONDS

« CAPITALEASE SEED FUND » est un fonds d'amorçage de placement en valeurs mobilières qui a pour objet le renforcement des fonds propres des projets innovants avant la phase de démarrage effectif.

« CAPITALEASE SEED FUND » intervient essentiellement pour aider les promoteurs à :

- *Exploiter les brevets d'intervention,*
- *Achever l'étude technique et économique du projet,*
- *Développer le processus technologique du projet avant la phase de la commercialisation,*
- *Achever le schéma de financement,*

3- REGIME FISCAL

Conformément aux dispositions de l'article 10 du code des organismes de placement collectif et à l'article 1 de la loi 2005-58 relative au fonds d'amorçage, les fonds d'amorçage sont dépourvus de la personnalité morale; en conséquence, « CAPITALEASE SEED FUND » ne dispose pas de la personnalité morale et sera, par conséquent, en dehors du champ d'application de l'impôt.

Les dividendes et les plus-values provenant des actions investies par « CAPITALEASE SEED FUND » sont soumis aux dispositions fiscales conformément à la réglementation en vigueur. Cependant les revenus de capitaux mobiliers provenant des obligations et des bons de trésor sont soumis à une retenue à la source définitive et libératoire de l'impôt de 20% de leur montant brut.

4- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

5- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

5.1- Prise en compte des éléments de portefeuille titre et des revenus y afférents

Les éléments de portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

5.2- Evaluation des éléments du portefeuille-titres

Les titres admis à la cote de la bourse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non admis à la cote de la bourse de valeurs mobilières sont évalués, en date d'arrêté, à leur juste valeur. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le gestionnaire « United Gulf Financial Services-North Africa » (UGFS-NA) procède à une estimation de la juste valeur à partir de la valeur d'entreprise déterminée par différentes méthodes notamment :

- La méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- La méthode des multiples de résultats,
- La méthode de l'actif net,
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société...

5.3- Dépréciation des titres faisant l'objet d'une couverture par l'assurance

Pour le calcul du montant de la dépréciation des titres faisant l'objet d'une couverture par une assurance, il n'est pas tenu compte de la quote-part de la valeur du titre remboursable par l'assurance.

5.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

5.5- Taux de participation dans les projets innovants

Le Fonds doit investir à hauteur de 50% au moins dans des projets innovants et à forte valeur ajoutée et ce conformément au paragraphe 1.1.5 du règlement intérieur. Le calcul de ce taux a pris en compte les participations à caractère innovant figurant dans le portefeuilles-titres au 31 décembre 2020 ainsi que celles qui ont été déjà cédées avant cette date. Le caractère innovant des projets des participations du Fonds s'apprécie notamment en fonction de critères objectifs tels que :

- La justification de la création de produits, service, procédés ou techniques dont le caractère innovant et les perspectives de développement économique sont reconnus, ainsi que le besoin de financement correspondant, soit au moment de la constitution de l'entreprise ou au cours de sa durée de vie lorsque le besoin de financement est affecté à la création d'un nouveau produit ou service avant sa mise effective sur le marché.
- Une forte pondération de l'investissement dans les dépenses en recherche et développement par rapport au schéma d'investissement global présenté dans le dossier du projet.

6- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

Note 6-1 : Portefeuille-titres :

Le solde du Portefeuille-titres s'élève au 31 Décembre 2021 à **1 065 307 DT** et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	méthode d'évaluation	% Actif net	% Actif
(a) Actions		746 655	1 064 599		103,77%	92,98%
<u>Actions Non Cotées</u>		417 650	836 926		81,57%	52,01%
-						
IRIS TECHNOLOGIES SA	4 800	4 800	168 000	Dernière transaction: Valorisation selon la dernière augmentation de capital	16,37%	0,60%
DEAL TERASOFT SA	11 500	115 000	28 750	Décote de 75 % sur le prix d'acquisition	2,80%	14,32%
HIDROJET TECHNICS	4 500	45 000	27 000	Décote sur le prix d'acquisition compte tenu de la baisse de la VN et la garantie SOTUGAR	2,63%	5,60%
POLYSMART	66 737	104 291	220 232	Dernière transaction: Valorisation selon la dernière augmentation de capital	21,47%	12,99%
Pinhole	186	33 039	19 824	Décote sur le prix d'acquisition compte tenu de la baisse de la VN et la garantie SOTUGAR	1,93%	4,11%
DIGIARTWORK	9 600	9 600	2 400	Décote de 75 % sur le prix d'acquisition	0,23%	1,20%
AGRILAND	10 592	105 920	370 720	Valorisation suite à la cession des parts (term sheet signé)	36,13%	13,19%
<u>Emprunt Société</u>		244 005	181 923		17,73%	30,39%
-						
PINHOLE OCA	1 770	17 700	10 620	Décote sur le prix d'acquisition compte tenue de la baisse la VN et la garantie SOTUGAR	1,04%	2,20%
POLYSMART OCA	2 141	10 705	13 020	Procédures de sortie entamées et/ou finalisées (valeur de rachat)	1,27%	1,33%
IRIS TECHNOLOGIES SA OCA 010416	5 510	55 100	66 632	Procédures de sortie entamées et/ou finalisées (valeur de rachat)	6,49%	6,86%
IRIS TECHNOLOGIES SA OCA 111216	5 510	55 100	65 301	Procédures de sortie entamées et/ou finalisées (valeur de rachat)	6,36%	6,86%
DIGARTWORK OCA	10 540	105 400	26 350	Décote de 75 % sur le prix d'acquisition	2,57%	13,13%
<u>Compte Courant Associé</u>		85 000	45 750		4,46%	10,59%
-						
Deal Terasoft CCA 01042017		15 000	3 750	Procédures de sortie entamées et/ou finalisées (valeur de rachat)	0,37%	1,87%
PHINPHOLE CCA		40 000	24 000	Décote sur le prix d'acquisition compte tenue de la baisse la VN et la garantie SOTUGAR	2,34%	4,98%
PHINPHOLE CCA 1		30 000	18 000	Décote sur le prix d'acquisition compte tenue de la baisse la VN et la garantie SOTUGAR	1,75%	3,74%

(b) Titres OPCVM		680	708		0,07%	0,08%
<u>Actions des SICAV</u>		680	708		0,07%	0,08%
TPF	7	680	708	VALEUR LIQUIDATIVE	0,07%	0,08%
TOTAL		747 335	1 065 307		103,835%	93,068%

Note 6-2 : Placements monétaires et Disponibilités :

Le solde du Portefeuille-titres s'élève au 31 Décembre 2021 à 897 DT et se détaille comme suit :

		<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Disponibilités		897	2 115
TOTAL	(1)	897	2 115

(1) Les placements monétaires et les disponibilités au 31 Décembre 2021 se détaillent ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net	% Actif
Banque	-	-	897	0,11%	0,11%
Banque		-	1 115	0,14%	0,14%
Somme à régler		-	-218	-0,03%	-0,03%
TOTAL		-	897	0,11%	0,11%

Note 6-3 : Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à 42 074 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Compte du Gestionnaire (UGFS-NA)	38 197	13 239
Compte du Dépositaire (BIAT)	3 877	682
	42 074	13 921

Note 6-4 : Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à 5 665 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Honoraires CAC 2019-2020	5 650	2 825
Etat, impôts et taxes	15	403
	5 665	3 228

Note 6-5: Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2020

Montant	972 446
Nombre de parts émises	8 030
Nombre de copropriétaires	18

Souscriptions réalisées

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	220 983
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	-
Droits de sortie	-
Frais de négociation	-

Capital au 31/12/2021

Montant	1 193 429
Nombre de parts	8 030
Nombre de copropriétaires	18

Note 6-6 : Revenus du portefeuille - titres :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à 11 877 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Dividendes	7 524	355
Intérêts des obligations et valeurs assimilées	4 353	4 365
Revenus des autres valeurs	-	(2 643)
	<u>11 877</u>	<u>2 077</u>

Note 6-7 : Revenus des placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à 17 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Intérêts sur comptes de dépôt	17	27
	<u>17</u>	<u>27</u>

Note 6-8 : Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à 28 636 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du Gestionnaire (UGFS-NA)	25 441	25 734
Rémunération du Dépositaire (BIAT)	3 195	2 506
	<u>28 636</u>	<u>28 240</u>

Note 6-9 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à 3 214 DT et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunérations d'intermédiaire et honoraires	2 825	1 419
Impôts et taxes	175	115
Services bancaires	214	212
	<u>3 214</u>	<u>1 746</u>

7 - AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

7-1 Données par parts et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
Revenus des placements	1,481	0,262
Charges de gestion des placements	(3,566)	(3,517)
Revenus net des placements	(2,085)	(3,255)
Autres charges	(0,400)	(0,217)
Résultat d'exploitation (1)	(2,485)	(3,472)
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	(2,485)	(3,472)
Variation des plus (ou moins) values potentielles	27,520	(2,303)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,074
Frais de négociation	0,000	0,000
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	27,520	(2,229)
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	25,034	(5,701)
Droits de sortie	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	27,520	(2,229)
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	27,520	(2,229)
Valeur liquidative	127,767	102,733

7.2 Transactions avec les parties liées

Le règlement intérieur qui lie la société UGFS et le Fonds d'amorçage prévoit le paiement :

- 1,5% Hors taxe des montants libérés et non investis.
- 2,75% Hors taxe des montants libérés et investis
- Une commission de succès égale à 20% de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le (TRI) annuel minimum de 10% .Le règlement effectif de cette commission se fera à la date de la liquidation du Fonds.

La charge de la période s'élève à 25 441 DT et correspond aux frais de gestion.

Le règlement intérieur qui lie BIAT et le Fonds d'amorçage prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,25% HTVA, sur la base de l'actif net.

La charge de la période s'élève à 3 195 DT.